

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour l'installation d'un coffret coupe-feu 1h sur la plateforme photovoltaïque de Murat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif plateformes photovoltaïques 2026 ;

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'installer un coffret coupe-feu 1h sur la plateforme photovoltaïque de Murat ;

Considérant la consultation auprès de plusieurs entreprises ;

Considérant que seule l'entreprise BLEHAIRE Jérémy a répondu à la consultation ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif plateformes photovoltaïques 2026, dépense d'investissement, opération n°100 – Plateforme photovoltaïque Murat chapitre 21 – Immobilisations corporelles, article 2135 – Installations générales, agencements et aménagements de constructions ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour l'installation d'un coffret coupe-feu 1h sur la plateforme photovoltaïque de Murat avec l'entreprise BELHAIRE Jérémy, située Le Crozatier 15100 SAINT-GEORGES, pour un montant HT de 3 450 € soit 4 140 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

